



15 ans pour l'éducation!

Améliorer les conditions de vie des étudiantes mères : les ressorts d'une plus grande égalité entre les sexes

Mémoire rédigé par Guillaume Bélanger, permanent à la recherche et
Nick Vikander, vice-président aux affaires universitaires

Déposé dans le cadre des audiences publiques de la
Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec

Janvier 2005

Fédération étudiante universitaire du Québec

Avant-propos

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) est une organisation qui regroupe 19 associations étudiantes comptant plus de 170 000 étudiants de tous les cycles d'études et de toutes les régions du Québec. Établie depuis 1989, elle a pour principal mandat de défendre les droits et intérêts des étudiants auprès des gouvernements et des intervenants du domaine de l'éducation. Tout au long de ses quinze années d'existence, elle s'est employée à défendre une éducation humaniste comme choix de société. Elle s'attarde particulièrement à défendre ses membres avant, pendant et après leur passage à l'université en revendiquant, en particulier, une éducation accessible et de qualité.

Introduction

D'avantage scolarisées, plus présentes sur le marché du travail, souvent dans des secteurs d'emploi dont elles étaient il n'y a pas si longtemps exclues, les femmes du Québec ont réalisé au cours des dernières décennies des gains appréciables. Les données indiquent par exemple qu'en 2003-2004 leur taux d'accès à un baccalauréat universitaire était environ 13 % plus élevé que celui des hommes (47,8 % contre 33,2 %) (*Gouvernement du Québec : 2004*).

À l'évidence, il y a tout lieu de se réjouir des avancées accomplies par les citoyennes et citoyens du Québec en faveur d'une société plus juste qui ne fasse pas du sexe un marqueur d'inégalité ou de discrimination. Néanmoins, force est d'admettre que certaines réalités sociales, économiques et politiques, qui subsistent encore en 2005, montrent qu'il y a loin de la coupe aux lèvres en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Malgré des progrès certains, ces réalités constituent toujours autant de dénis à une véritable égalité de fait. Nous pensons, entre autres, à l'iniquité salariale, à toutes les formes de violence qui affligent les femmes, à leur faible participation aux diverses instances de pouvoir de notre société, etc.

Nous invitons donc les groupes, rassemblements et organismes de toutes les régions du Québec à rappeler lors de ces audiences publiques qu'il nous est difficile de pavoiser dans la mesure où ces réalités commandent la mise en place de mesures et d'actions volontaristes visant à les corriger.

Acteur engagé du secteur de l'éducation, la FEUQ entend pour sa part sensibiliser les membres de la Commission des affaires sociales à la troisième orientation du document de synthèse publié par la Conseil du statut de la femme (CSF) (2004b). Cette orientation se lit comme suit :

Susciter la reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes et mettre en place les conditions pour une meilleure articulation des temps sociaux

Précisons que le « temps social » auquel nous voulons nous référer concerne la poursuite d'études universitaires. À ce titre, il nous apparaît important de montrer dans ce court mémoire que les femmes enceintes et les jeunes mères de famille font face à de nombreux écueils qui rendent difficile, si ce n'est impossible, la poursuite d'études universitaires. Ces écueils sont bien sûr économiques, mais ont aussi à voir avec la façon dont les établissements tardent à mettre sur pied des mesures de conciliation des études avec la vie privée.

La poursuite d'études postsecondaires : ne pas faire de la vie de famille et de la maternité des obstacles

Pour l'essentiel, nous faisons nôtres les principales recommandations contenues dans un avis publié récemment par le CSF (2004a). Par conséquent, nous enjoignons les membres de la Commission des affaires sociales à **les examiner avec sérieux et à les traduire en priorités d'action gouvernementale susceptibles d'apporter de véritables améliorations.**

Passons donc en revue quelques-unes des mesures, politiques et actions qui nous apparaissent les plus susceptibles de favoriser la participation des étudiantes mères aux études postsecondaires.

L'aide financière

En ce qui nous regarde, nous voulons d'entrée de jeu aborder la question de l'aide financière aux études, car elle est à nos yeux capitale dans l'aboutissement d'un projet d'études.

On conviendra que les femmes qui ont des enfants, à plus forte raison quand elles vivent seules, peuvent difficilement étudier, travailler à temps partiel et veiller aux responsabilités inhérentes à la vie de famille. Concrétiser un projet d'études signifie donc le plus souvent pour elles recourir à l'Aide financière aux études (AFE).

Or, on peut légitimement se demander si les modalités actuelles de l'AFE répondent aux besoins des étudiantes mères, en particulier les chefs de familles monoparentales. Soulignons que l'AFE établit ses montants d'aide en tenant compte à la fois de la contribution de l'étudiant ou d'un tiers (parent ou conjoint) et d'une série de dépenses dites « admissibles » (frais de scolarité, logement, nourriture, vêtements, etc.).

À cet égard, les récentes compressions de 103 M\$ à l'AFE survenues en mars 2004 envoient un signal pour le moins équivoque à ces femmes, enceintes ou mères, qui souhaitent mener des études collégiales ou universitaires afin de sortir du cercle de la pauvreté ou d'améliorer leur insertion professionnelle.

Rappelons que cette mesure, en élevant le plafond maximum des prêts et en réduisant de façon draconienne les bourses accordées, aura pour effet direct d'alourdir l'endettement déjà important des bénéficiaires de l'AFE.¹ Ayant un plus haut niveau de dépenses admissibles, il tombe sous le sens que les étudiantes mères seront davantage affectées par cette quasi-disparition des bourses et devront faire face à la perspective peu réjouissante de recourir à des prêts substantiellement majorés.

¹Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) a soutenu dans un avis (2004b) que l'augmentation annuelle moyenne des prêts serait de 1 950 \$ pour un étudiant universitaire de premier cycle. Rappelons par ailleurs qu'en 2002-2003, la dette moyenne des étudiants de premier cycle ayant bénéficié à chaque année de l'AFE durant leurs études collégiales et universitaires était de 13 663 \$ (*Gouvernement du Québec : 2003b*). Avec la hausse du plafond des prêts, cette catégorie d'étudiants bénéficiaires pourrait voir son endettement moyen friser les 20 000 \$.

En plus de constituer une mesure régressive qui affectera les étudiants les moins nantis de notre société, ces compressions risquent fort probablement de décourager un nombre important de femmes d'entreprendre ou de compléter un projet d'étude, voire de remettre en question leur désir de fonder une famille ou d'avoir d'autres enfants.

C'est du moins la conclusion à laquelle arrivent le Conseil de la famille et de l'enfance (2002) et le Conseil permanent de la jeunesse (2001) dans deux études récentes. Ces deux organismes ont par exemple mis en évidence que la précarité qui caractérise une bonne part des nouveaux emplois², conjuguée à une augmentation de l'endettement étudiant, ont un impact négatif sur les jeunes couples qui souhaitent fonder une famille ou avoir plus d'enfants.

Cela dit, revenons à la question de l'endettement étudiant. Au regard de certains chiffres du ministère de l'Éducation (MEQ) (2003a), on observe par exemple qu'en 2002-2003 l'endettement moyen des étudiants parents ayant fréquenté l'université était 17 % plus élevé que celui des étudiants sans enfants (8 311 \$ contre 7 107 \$). Dans les cas des cégeps, l'endettement moyen des étudiants parents était 39,5 % plus élevé. À cet endettement contracté dans le cadre de l'AFE s'ajoute également l'endettement privé (prêts personnels, marges de crédit, cartes de crédit, etc.) auquel les étudiants parents doivent souvent recourir. En comparaison avec celui des étudiants sans enfants, il est 15,8 % plus élevé dans le cas des étudiants parents universitaires et 150,8 % plus élevé dans le cas des étudiants parents fréquentant les cégeps !

On le voit bien : loin d'agir comme un levier d'accessibilité aux études pour les groupes les plus défavorisés ou les plus vulnérables économiquement, cette nette érosion du programme d'AFE, qui accentue le spectre de l'étranglement financier, risque au contraire de fragiliser la participation de plusieurs étudiants parents et de générer conséquemment un plus grand nombre d'échecs et d'abandons.³

Dans un premier temps, il est donc impératif que l'actuel gouvernement revienne dès le prochain budget sur sa décision de réduire de 103 M \$ les bourses offertes aux étudiants québécois, ce qui concerne beaucoup d'étudiantes parents ne pouvant compter sur une autre forme de revenu.

Dans un deuxième temps, une fois réduit le plafond des prêts au niveau de 2003-2004, il est essentiel que le ministère de l'Éducation revoie les calculs d'attribution de l'aide versée à cette catégorie spécifique d'étudiants afin de tenir compte davantage des dépenses de subsistance encourues par la présence d'enfants. À cet effet, les transports et le logement, comme l'a souligné le Comité consultatif sur l'accessibilité aux études (CCAFE) doivent faire l'objet d'une attention particulière (2004a).

²Le CPJ (2001) indique que le nombre d'emplois atypiques et précaires a augmenté de 135 % entre 1976 et 1995.

³Ce qui est inquiétant quand on sait que le MEQ révélait dans une étude (2003a) que 22,3 % des étudiants collégiaux et universitaires sondés invoquaient l'insuffisance de ressources financières pour justifier l'abandon de leurs études.

Que peuvent faire les établissements postsecondaires ?

Les étudiantes mères qui souhaitent mener des études postsecondaires ne sont pas seulement confrontées à des difficultés de nature économique, conséquence d'un revenu moyen qui demeure bien souvent inférieur à celui qu'elles peuvent tirer du programme d'assistance-emploi.⁴

Elles sont aussi trop souvent forcées de se plier à une « logique d'adaptation individuelle » (Charron : 2003) leur permettant de concilier la poursuite d'études avec les responsabilités parentales. Une telle logique, qui force l'admiration, n'en constitue pas moins un élément susceptible d'allonger la durée des études, pis de nuire à la réussite et de causer des abandons.

À ce sujet, nous partageons entièrement le point de vue développé par le CSF (2004b). À savoir qu'il appartient au milieu de l'éducation (les collèges et les universités) à mettre de l'avant des mesures permettant aux étudiantes mères de mener plus aisément des études postsecondaires.

Est-ce à dire que rien n'a été fait pour améliorer la condition des étudiantes parents au cours des dernières années ? Loin s'en faut. Il reste, une étude récente l'a documenté (Constantineau : 2004), que beaucoup d'établissements postsecondaires, en particulier les universités, ne prévoient pas toujours des mesures claires et systématiques permettant de soutenir les étudiantes enceintes et les jeunes mères. Nous sommes d'avis que c'est une lacune importante et que les demandes d'arrangement à la pièce faites par des étudiantes, même acceptées, ne changent rien au portrait général de la situation.

Il faut donc que tout arrangement survenant durant une grossesse ou à la naissance d'un enfant soit prévu dans les règlements des études de tous les établissements postsecondaires du Québec. On passerait donc d'une situation où l'étudiante, vu le flou qui existe dans bien des établissements, doit parfois obtenir, voire négocier, le consentement de son professeur ou de son directeur de département, à un cadre fixant d'avance les mesures de soutien aux étudiantes.

Parmi les mesures qui nous apparaissent les plus intéressantes et qui méritent d'être appliquées dans tous les établissements postsecondaires, citons notamment :

- la possibilité de bénéficier d'un congé parental d'une session et de maintenir, aux yeux de l'AFE, son statut d'étudiante à temps plein ;
- le report de travaux et d'examens ;
- le report de certains cours ;
- la mise sur pied de formules d'enseignement individualisé.

En ce qui concerne les services de garde sur les campus, difficile de passer sous silence à quel point il y a place pour l'amélioration, c'est-à-dire que le nombre actuel de places n'est pas du tout suffisant, que les heures d'ouverture ne coïncident pas toujours avec celles des cours et que certains services ne peuvent accepter les poupons (Constantineau : 2004). Un coup de barre s'impose dans ce domaine et il est certain que les établissements postsecondaires devront travailler à la mise sur pied de services de garde qui conviennent davantage aux besoins et à la situation des étudiants parents.

⁴Les étudiantes mères vivant en couple avaient des revenus moyens de 9 992 \$ en 2002-2003. Quant à celles qui étaient chefs de famille monoparentale, leurs revenus totalisaient 9 890 \$ la même année (Conseil du statut de la femme : 2004a).

Conclusion

Au terme de ce mémoire, nous tenons à rappeler à quel point il est temps que les étudiants parents puissent bénéficier d'une aide financière qui tienne compte de leur situation réelle.

Par ailleurs, il saute aux yeux que les compressions de 103 M \$ au régime d'AFE sont une mesure inique qui, en plus d'affecter des milliers d'étudiants sans enfants du Québec, risque de toucher durement les mères qui considèrent la poursuite d'études postsecondaires comme une façon d'améliorer à terme leur situation économique. L'actuel gouvernement se permet ainsi d'ignorer de façon cavalière les effets qu'une hausse de l'endettement étudiant pourrait entraîner chez ces personnes, par exemple l'étranglement financier, des abandons ou des échecs.

D'autre part, les établissements postsecondaires, malgré des efforts louables, ont encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'offrir aux étudiantes enceintes ou aux étudiantes mères un soutien approprié à leurs conditions de vie et leurs réalités. À ce titre, nous les invitons à mettre sur pied des mesures concrètes et à modifier leurs règlements aux études de façon à ce qu'une grossesse et les premières années de maternité ne constituent pas des obstacles dans l'accomplissement d'un projet d'étude.

En somme, il ne fait aucun doute la poursuite d'études postsecondaires est un enjeu de première importance qui s'insère dans le débat plus large de l'égalité entre les sexes. Comme d'autres acteurs de la société québécoise présents lors de ces audiences, nous croyons que cette égalité n'est pas encore acquise, qu'il s'agit là d'un chantier toujours en cours et que les avancées des 40 dernières années nous enseignent que la vitalité d'une collectivité passe encore par sa capacité sans cesse renouvelée à opérer une transformation de ses mentalités et de ses pratiques sociales.

Références

Charron, H., *Jeunes femmes d'avenir : une vie à bâtir, une expertise à découvrir ! Besoins et demandes des jeunes femmes de la Capitale-Nationale*, Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval, 2003.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*, mai 2004 (a).

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Hausse des montants maximum des prêts et des niveaux d'endettement – Allocation pour l'achat de matériel informatique et exemption de base pour les montants reçus à titre de pension alimentaire*, juin 2004 (b).

Conseil de la famille et de l'enfance, *Démographie et famille : Avoir des enfants, un choix à soutenir*, 2002.

Conseil du statut de la femme, *Étudiante et mère : un double défi – Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*, août 2004 (a).

Conseil du statut de la femme, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Document de synthèse, novembre 2004 (b).

Conseil permanent de la jeunesse, *Emploi atypique et précarité chez les jeunes : une main d'œuvre à bas prix, compétente et jetable*, 2001.

Constantineau, F., *Soutien et services offerts par les cégeps et les établissements universitaires aux étudiantes enceintes ou qui ont récemment accouché*, Recherche réalisée pour le compte du ministère de l'Éducation du Québec octobre 2004.

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation du Québec, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, 2003 (a).

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation du Québec, *Aide financière aux études : statistiques. Rapport 2002-2003*, 2003 (b).

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation 2004*, 2004.